

# Convention collective Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (IDCC 0959) — texte en vigueur au 11 octobre 2026

Convention collective nationale des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers du 3 février 1978.

Source : Légifrance (DILA), base KALI, réutilisée sous Licence Ouverte 2.0. Dernière mise à jour : 11 octobre 2026. Ce texte n'a pas de valeur officielle ; seule la version publiée sur Légifrance fait foi : [https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALICONT000005635844](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635844). Version en ligne : <https://fiche-paie.fr/convention-collective/laboratoires-de-biologie-medical-extra-hospitaliers-0959>.